



Groupe d'opposition REUSSIR L'AVENIR ENSEMBLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AULNAY, le 30/11/2009

A AULNAY-SOUS-BOIS LE MAIRE FAIT METTRE LE CONSEIL MUNICIPAL SOUS SURVEILLANCE POLICIÈRE !

Une fois de plus, le maire socialiste d'Aulnay-sous-Bois bafoue les règles élémentaires de la démocratie et de la loi républicaine !

Lors du conseil municipal du 19/11/2009, trois policiers municipaux en civil ont été chargés par le maire de surveiller le conseil municipal. Cette surveillance est illégale et inadmissible !

La loi oblige les policiers municipaux en service à revêtir leur uniforme: le maire les habille en costume pour masquer leur présence.

Si le maire peut requérir la force publique en cas de trouble, les policiers municipaux n'ont pas à siéger dans un conseil municipal.

Ces derniers n'ont aucune autorité pour intervenir, seule la police nationale peut remplir cette mission sur réquisition.

Alors que le maire annonce aux aulnaysiens qu'il va supprimer la police municipale de nuit, il utilise illégalement des fonctionnaires de police municipale comme s'il en disposait personnellement, tels des gardes du corps.

Ce procédé d'un autre temps, montre à la fois le profond mépris du maire pour les règles les plus élémentaires, mais aussi pour les élus de la Nation qu'il compte maintenant encadrer par sa police personnelle à chaque conseil municipal.

Nous refusons de siéger dans de telles conditions et nous appellons tous les démocrates à faire connaître leur désapprobation de ces méthodes autoritaires.

Nous demandons à Monsieur le Procureur et Monsieur le Préfet de prendre d'urgence les sanctions qui s'imposent pour faire rétablir la démocratie à Aulnay-sous-Bois.

NB: les faits peuvent être visionnés à l'adresse suivante :

**<http://stream.alibitivi.com/popup/clients/aulnay/dates/191109/index.php?encode>
de 9 minutes 30 à 14 minutes 10.**

Réussir l'Avenir Ensemble, association loi 1901

www.reussir.lavenir.ensemble.over-blog.com –reussir.lavenir.ensemble@gmail.com

06.61.50.14.81 - AULNAY-SOUS-BOIS